



27 octobre 2020

(20-7472)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – MESURES TARIFAIRES VISANT CERTAINS
PRODUITS EN PROVENANCE DE CHINE**

**NOTIFICATION D'UN APPEL PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS AU TITRE DE L'ARTICLE 16
DU MÉMORANDUM D'ACCORD SUR LES RÈGLES ET PROCÉDURES RÉGISSANT
LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ("MÉMORANDUM D'ACCORD")**

La communication ci-après, datée du 26 octobre 2020 et adressée au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée aux Membres à la demande de la délégation des États-Unis.

Conformément à l'article 16 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémorandum d'accord), les États-Unis notifient à l'Organe de règlement des différends leur décision de faire appel de questions de droit couvertes par le rapport du Groupe spécial *États-Unis – Mesures tarifaires visant certains produits en provenance de Chine* (WT/DS543/R et WT/DS543/R/Add.1) ainsi que d'interprétations du droit développées par le Groupe spécial.

À l'heure actuelle, aucune section de l'Organe d'appel ne peut être établie pour connaître de cet appel conformément à l'article 17:1 du Mémorandum d'accord. Les États-Unis s'entretiendront avec la Chine afin que les parties puissent déterminer la voie à suivre en l'espèce.
